

LES BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET ET LEUR PERSONNEL A L'HEURE DE LA DECENTRALISATION

par Jacqueline GASCUEL
Bibliothèque centrale de prêt
des Yvelines

LE 26 novembre 1984 s'est tenue, au Musée des Monuments français (Palais de Chaillot à Paris) une rencontre des bibliothèques centrales de prêt, dont la section des Bibliothèques publiques avait pris l'initiative.

En effet, plus que d'autres bibliothèques, les bibliothèques centrales de prêt sont confrontées à une mutation profonde : services extérieurs de l'Etat depuis leur création en 1945, elles deviendront, dès janvier 1986, services du département en application de la loi sur le transfert des compétences.

Les bibliothèques centrales de prêt sont en train de perdre leur statut de « parents pauvres » de la lecture publique, grâce aux moyens plus importants qui leur ont été alloués depuis 1982. On sait en effet que les crédits de fonctionnement sont passés de 37,9 MF (millions de francs) en 1981 à 129 MF en 1984 et ceux d'équipement de 17,8 MF à 50 MF. On sait peut-être moins que la loi des finances de 1985 ramène les crédits de fonctionnement à 97,5 MF et ceux d'équipement à 44,5 MF. Il est vrai que les années 1982 à 1984 ont vu la mise en place des 17 bibliothèques centrales de prêt qui manquaient encore au réseau... La " mise à niveau " de l'ensemble des bibliothèques centrales de prêt n'en est pas pour autant réalisée ! Sans pouvoir encore nous apporter de grandes précisions sur les modalités du transfert, Jean Gattegno, Directeur du livre et de la lecture, nous a assuré que ses services œuvraient pour que soient tenus les engagements pris en ce qui concerne cette " mise à niveau ", comme en ce qui concerne le déroulement de carrière des fonctionnaires transférés.

Le personnel des bibliothèques centrales de prêt a bien conscience qu'il lui faut réussir la décentralisation et que cette

réussite sera d'autant mieux assurée que leur image de marque change : elles apparaissent, en beaucoup d'endroits sinon partout, comme un élément important de la vie du département, elles participent à la défense de l'identité régionale et constituent un point d'appui à la politique culturelle des conseils généraux.

C'est dans ce sens que sont intervenus Madame MAZURAY, Conseiller Général de la Drôme, et Monsieur Rodolphe PESCE, Député-Maire de Valence, à qui nous avons demandé d'exprimer le point de vue des élus (Monsieur LACHENAUD, Conseiller Général du Val d'Oise, invité également n'a pas pu participer à notre réunion).

Réussir la décentralisation c'est aussi conserver une certaine unité au réseau de lecture en milieu rural, grâce à un échange d'information réciproques, à une réflexion commune sur les objectifs et les méthodes, à des propositions constructives. Tels étaient les vœux des 126 collègues qui assistaient à la réunion. Ils venaient de 55 bibliothèques centrales de prêt, et représentaient les diverses catégories de personnel. Malgré l'organisation de trois carrefours différents le matin, tous n'ont pas pu intervenir, tous n'ont pas trouvé des réponses aux questions qui les préoccupaient. Nous pensons cependant que les échanges de vues qui ont eu lieu ont été utiles et porteront leurs fruits dans les mois à venir.

Nous publions ici le compte rendu de l'enquête qui a été présenté au cours de la réunion de l'après-midi, puis un résumé des débats et notamment des déclarations de Jean Gattegno, car il nous semble que tous les bibliothécaires sont concernés par les évolutions actuelles.